

Registre de la proposition d'évolution du site Natura 2000 de la Vallée de l'Aulne

Commune de Pleyben

Février 2025

EPAGA

Pourquoi un projet d'évolution ?

Les vallons boisés, les prairies humides et les ruisseaux torrentueux de notre territoire abritent une biodiversité exceptionnelle ! Des populations uniques en France de chauves-souris, de loutres ou de poissons migrateurs comme le saumon y trouvent des habitats propices. Le site Natura 2000 « Vallée de l'Aulne » a donc été créé en 2010 pour protéger ces espèces et ces milieux fragiles.

L'EPAGA, qui anime ce site depuis 2013, a entrepris de nombreuses actions comme l'installation de gîtes pour les chauves-souris ou l'installation d'abreuvoirs à bovins pour limiter le piétinement des berges des ruisseaux. Des inventaires ont aussi été réalisés et ont permis de découvrir de nouvelles colonies de chauves-souris, des tourbières riches en plantes rares et des populations de mulettes perlières en bordure du site Natura actuel.

Ces découvertes montrent à quel point les pratiques traditionnelles de notre territoire ont permis le maintien d'un patrimoine naturel d'exception. Afin de pérenniser la biodiversité présente et les activités humaines qui la favorisent, le site Natura 2000 est en pleine phase d'évolution depuis 2024 ! Natura 2000 offre en effet de nombreux outils pour encourager les propriétaires forestiers, les agriculteurs et même les habitants à maintenir ou développer des pratiques favorables à la biodiversité comme le maintien de vieux arbres creux, la plantation de feuillus, l'entretien des zones humides ou la création de haies.

L'EPAGA a souhaité que le projet d'évolution de ce périmètre soit un projet **co-construit** avec les habitants du territoire. De ce fait, si vous êtes propriétaire ou exploitant de parcelles favorables à la biodiversité (bord de cours d'eau, zones humides, prairies naturelles, forêt de feuillus, landes et tourbières), vous êtes peut-être concerné par le nouveau périmètre.

Comment fonctionne le registre ?

Ce registre permet de savoir quelles sont les parcelles potentiellement concernées par le projet d'évolution du site Natura 2000. Un atlas est également disponible pour mieux visualiser le périmètre à l'étude. Des pages restent volontairement blanches dans ce registre afin que vous puissiez y noter vos commentaires.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à nous contacter à cette adresse :

concertationnatura2000@epaga-aulne.fr

FAQ sur Natura 2000

Qu'est-ce que Natura 2000 ?

Outils fondamentaux de la politique européenne de préservation de la biodiversité, les sites Natura 2000 visent une meilleure prise en compte des enjeux de biodiversité dans les activités humaines.

Comment sont désignés les sites Natura 2000 ?

Les sites Natura 2000 sont désignés en fonction de la présence d'habitats et d'espèces rares au niveau Européen.

Qui décide sur un site Natura 2000 ?

Un comité de pilotage (COPIL) est désigné par arrêté préfectoral pour chaque site Natura 2000. Ce COPIL est constitué d'élus, de l'Etat, d'usagers et d'associations.

Qui finance ?

Le site Natura 2000 de la Vallée de l'Aulne bénéficie d'un financement Européen, complété par un financement de la Région Bretagne.

Quelles sont les conséquences de la désignation d'un site Natura 2000 ?

En France, la mise en œuvre de la politique Natura 2000 est basée sur la concertation et concilie des enjeux environnementaux, socio-économiques et culturels.

L'objectif de Natura 2000 n'est pas une "mise sous cloche" du patrimoine naturel. Les activités ou les infrastructures sur les parcelles sont intégrées dès l'origine du classement en Natura 2000.

Néanmoins, certaines activités (modification, nouveaux usages) devront faire l'objet d'une évaluation d'incidence afin de s'assurer que l'activité n'a pas un impact significatif sur les habitats ou les espèces du site. C'est par exemple le cas pour le retournement de prairies permanentes, la suppression de haies, du drainage pour des modifications ou bien de création de sentiers ou d'organisation d'événements sportifs/culturels pour de nouveaux usages.

La pêche et la chasse sont pratiquées dans les sites Natura 2000 sans restriction.

Quels sont les avantages pour les propriétaires et exploitants des parcelles en Natura 2000 ?

Le Document d'Objectifs du site définit des actions qui permettent de contractualiser des mesures rémunérées, sur la base du volontariat, pour inciter les gestionnaires à conserver leur mode de gestion ou à les faire évoluer vers une meilleure prise en compte de la biodiversité :

- En terrains agricoles (terres engagées à la PAC), des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques sont mobilisables ;
- Dans les espaces non agricoles), les propriétaires et exploitants peuvent bénéficier de contrats Natura 2000 spécifiques, adaptés à leur territoire : forêts, prairies, étangs, tourbières, pelouses etc...

Les titulaires de contrats Natura 2000 ou d'une charte Natura 2000 sont exonérés de la taxe sur le foncier non bâti pour les parcelles concernées pendant la durée du contrat.

Enfin, avoir des parcelles en Natura 2000 permet de bénéficier d'un accompagnement (gratuit) par des techniciens formés à la préservation de la biodiversité pour les propriétaires et exploitants des parcelles.

Commentaires

Les pages suivantes sont dédiées à vos éventuelles remarques sur le projet. Merci d'indiquer vos coordonnées (Nom, Prénom et adresse mail ou téléphone) si vous souhaitez un retour de notre part.





Parcelles cadastrales	Surface (ha)	Commentaires
ZA90	10,1016	
YX90	7,179	
XE141	6,9422	
XL138	6,5445	
YX23	3,1691	
XH153	2,5819	
YW315	2,5727	
XH122	1,9542	
XC126	1,8282	
XL24	1,7874	
XO48	1,719	
YX21	1,4692	
XH14	1,4099	
XK68	1,3214	
YW48	1,3174	
XH13	1,2998	
XE58	1,2073	
XL23	1,1968	
XL98	1,1698	
XE140	1,1679	
YX17	1,1354	
ZA74	0,9529	

XD46	0,8891	
XE1	0,785	
YX80	0,7613	
XE62	0,5783	
YX71	0,5652	
YX88	0,5254	
YX27	0,5252	
XL18	0,4308	
YV67	0,4228	
XE4	0,4137	
XH155	0,4107	
YW54	0,4083	
XD162	0,3887	
XL19	0,3646	
XO49	0,3558	
XH31	0,3196	
XE61	0,3083	
XI17	0,2729	
XC194	0,2667	
XD48	0,2503	
XA22	0,2324	
ZA79	0,2307	
YV89	0,2209	

XA21	0,2204	
XE59	0,2057	
XO92	0,2	
XL28	0,1775	
XE52	0,1755	
XH147	0,1732	
YX19	0,1613	
XM52	0,1592	
XE144	0,1561	
XM75	0,1552	
XM2	0,1483	
XD164	0,1458	
XN43	0,1424	
XK165	0,1408	
YX22	0,1377	
XN93	0,1334	
YX26	0,1282	
XH37	0,1201	
XC27	0,1172	
XE139	0,1159	
XI22	0,1027	
YZ19	0,0951	
XH32	0,0912	

XL100	0,0847	
XD120	0,0791	
ZA61	0,0726	
XD151	0,0715	
XK166	0,0672	
XC86	0,0648	
XD85	0,0648	
YW295	0,062	
YZ195	0,0611	
XD143	0,0607	
XD140	0,0602	
YX38	0,0556	
XD155	0,0553	
XE53	0,055	
XD84	0,054	
YW53	0,0535	
XA18	0,0478	
XE9	0,045	
XI23	0,0447	
XC172	0,0365	
XC139	0,0345	
YX18	0,0338	
XE131	0,0328	

XH23	0,0306	
YX54	0,0296	
XC69	0,0293	
YZ197	0,0273	
XI28	0,0258	
XH94	0,0256	
XD56	0,0253	
YW316	0,0238	
XI26	0,021	
YZ126	0,0198	
YZ184	0,0192	
YZ129	0,0181	
YW262	0,0176	
XD161	0,0162	
YX56	0,0159	
XH151	0,0156	
YZ119	0,0153	
XD86	0,0151	
XD10	0,0143	
XL21	0,0135	
YZ117	0,0129	
YX91	0,0122	
XD88	0,0121	

YZ132	0,011	
XH33	0,0109	
XC161	0,0107	
XH43	0,0098	
YX69	0,0087	
YX66	0,0085	
XD87	0,0081	
YZ118	0,008	
YW270	0,008	
XD138	0,0079	
XE109	0,0072	
XI4	0,0064	
XK34	0,006	
XH149	0,0055	
XC170	0,0053	
XD136	0,0051	
YZ128	0,0051	
XE55	0,0042	
XD82	0,0039	
XD80	0,0037	
YX16	0,0035	
XH78	0,0033	
YZ196	0,0031	

XI30	0,0029	
XA19	0,0023	
XO50	0,0018	
YZ116	0,0017	
XH131	0,0017	
YZ131	0,0015	
XD81	0,0015	
XD83	0,0015	
XD146	0,0013	
XE2	0,0013	
XD12	0,0011	
YX95	0,0011	
YX11	0,0011	
XH79	0,001	
XH90	0,001	
XK70	0,0008	
XD9	0,0007	
YZ125	0,0006	
YW378	0,0006	
YZ202	0,0005	
XK117	0,0005	
YZ127	0,0004	
XE108	0,0004	

XA63	0,0004	
XA107	0,0003	
XO94	0,0003	
XK162	0,0003	
XK102	0,0001	